

Charte de fonctionnement saison 2020 / 2021

1 - PREAMBULE

Modalité du remboursement des cours annulés en cas de COVID-19 :

En cas de suppression de 4 cours consécutifs ou plus en raison de la crise sanitaire du **CORONAVIRUS** et sur demande de l'adhérent par Email à : **drg.gouvieux@gmail.com** ou par courrier. L'association s'engage à rembourser un minimum de 50% du montant de la cotisation des cours annulés et non rattrapés avant la fin de cette saison.

Mesures particulières liées à la crise sanitaire : avant de vous rendre au cours vous devez :

- ▶ ne pas avoir de fièvre.
- ▶ ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- ▶ respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité.
- ▶ consulter votre médecin avant de reprendre l'activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- ▶ porter une tenue adaptée à l'activité pratiquée car l'accès aux vestiaires est interdit. Vous ne pourrez pas vous changer avant ou après la séance. Les toilettes sont accessibles seulement pour les urgences mais fortement déconseillées.
- ▶ disposer d'un gel hydroalcoolique.
- ▶ nettoyer vos mains avant et après la séance avec un gel hydroalcoolique
- ▶ porter un masque dans les locaux fermés avant et après la séance.
- ▶ éviter les contacts entre les participants avant, pendant ou après la séance.
- ▶ respecter la distance physique minimum de 2 m entre chaque pratiquant pendant le cours.
- ▶ utiliser exclusivement votre propre matériel (tapis, élastiques, ... pour la gym), les autres accessoires (bâtons, ballons, ...) seront nettoyés au début de chaque séance. Ne jamais l'échanger ou le prêter.

2 – REGLEMENT INTERIEUR

Inscription et Paiement :

- ▶ Les activités de la DRG ont lieu hors vacances scolaires et jours fériés :
 - **les cours enfants** commencent le mercredi 16 septembre 2020 et se terminent le jeudi 1^{er} Juillet 2021 (soit 34 semaines).
 - **les cours adultes** débutent le lundi 14 septembre 2020 et finissent le lundi 5 Juillet 2021 (soit 35 semaines).
- ▶ Les cours sont payables en totalité le jour de l'inscription, en 1 ou 3 chèques, encaissés aux dates fixées par la DRG avec la fiche d'inscription dûment remplie.
- ▶ Les **coupons ANCV** sport et vacances sont acceptés.
- ▶ Une remise de 10% sur la cotisation est accordée pour le 2^{ème} membre et plus d'un même foyer, hors licence et hors Pass'Sports. Nous consulter pour accord.
- ▶ Le Pass'Sports Oise est une remise de 15€ offerte par le Conseil départemental pour les moins de 18 ans habitant dans l'Oise et dans la limite de 2 licences par enfant. Vous devez télécharger le document sur le site www.oise.fr, le remplir et l'imprimer. S'il n'est pas fourni lors de l'inscription, vous devez nous laisser obligatoirement un chèque de caution de 15€. Celui-ci vous sera rendu en échange du Pass'Sports que vous aurez rempli. Après le 31 décembre 2020, la caution sera encaissée.
- ▶ Vous pouvez bénéficier de deux cours d'essai **GRATUIT** à 8 jours d'intervalle à condition d'avoir rempli la partie identification de la fiche d'inscription avec les coordonnées de l'enfant et de l'adulte pour des raisons d'identification de sécurité.
- ▶ A la date du 20 octobre 2020, en cas de dossier d'inscription incomplet, l'adhérent ne sera plus admis aux cours.
- ▶ Le remboursement des cours est soumis à la décision du Bureau. Il se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude du cours pratiqué et sera calculé en fonction du prorata des cours restants.

Certificat Médical ou Questionnaire de Santé :

- ▶ Tout nouvel adhérent doit fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an pour être licencié.
- ▶ Pour les **licenciés FFEPGV** :
Les adhérents déjà inscrits en 2018/2019 ou 2019/2020 peuvent fournir selon leur choix : soit un nouveau certificat médical de moins d'un an ou soit remplir le **Questionnaire de santé** attestant que vous avez répondu négativement au questionnaire. Dans le cas contraire, un nouveau certificat médical de moins d'un an est exigé.
Les adhérents inscrits en 2017 /2018 ou avant (soit plus de 3 ans) doivent nous fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.
- ▶ Pour les **licenciés FFD** danse classique :
Les adhérents déjà inscrits en 2019 peuvent fournir selon leur choix : soit un nouveau certificat médical de moins d'un an ou soit remplir le **Questionnaire de santé** attestant que vous avez répondu NON à toutes les questions. La déclaration sur l'honneur sera à fournir mentionnant que votre enfant n'a aucune contre-indication à la pratique de la danse.
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, le certificat médical de moins d'un an est demandé.
Les adhérents inscrits en 2018 ou avant (soit plus de 1 an) doivent nous fournir obligatoirement le certificat médical de moins d'un an.

Horaires, Niveaux et Lieux des cours :

- ▶ Les adhérents s'engagent à respecter les locaux mis à la disposition de la DRG par la Mairie de Gouvieux. A l'intérieur des locaux, il est strictement interdit d'amener toute nourriture, de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées.
- ▶ Les cours ont lieu à Gouvieux : salle blanche au 36 de la rue blanche ou à la salle de danse du gymnase rue Seaulieu. Voir le planning des cours pour trouver la salle de cours.
- ▶ La répartition des groupes d'enfants se fera en fonction de l'âge et de l'aptitude des élèves selon le planning établi par les professeurs en début d'année. L'élève pourra être amené à changer de cours lors des premières séances pour une bonne homogénéité du groupe.
- ▶ Un cours ne pourra pas dépasser 20 élèves. Les cours proposés peuvent être annulés en cas d'effectifs insuffisants.
- ▶ Toute personne accompagnant un élève mineur doit s'assurer de la prise en charge de l'élève par la professeure avant de le laisser. Les élèves doivent arriver **10 minutes avant le cours** pour qu'il puisse commencer à l'heure. Les accompagnants s'engagent à arriver à l'heure pour récupérer leur(s) enfant(s) afin de ne pas perturber le cours suivant.
- ▶ La responsabilité des professeurs s'arrête en même temps que la fin du cours auquel l'élève est inscrit.
- ▶ L'association DRG ne sera pas responsable des incidents qui pourraient survenir en dehors du cours.

Vestiaires et Tenues :

- ▶ L'accès aux vestiaires reste interdit suite à la crise sanitaire (les effets personnels seront mis dans un sac). La DRG ne sera pas tenue responsable de la dégradation, perte ou vol des effets personnels de l'adhérent.
- ▶ Les adhérents veilleront à porter une tenue compatible avec la pratique et la sécurité des activités sportives. Les chaussures de ville doivent être enlevées et laissées avec vos effets personnels.
- ▶ Pour les enfants, une tenue sera demandée par la professeure à la rentrée. Il ne faut rien acheter avant. Le nom de l'enfant doit être marqué dans sa tenue et dans ses chaussures. Les cheveux doivent être attachés. Les accompagnants sont priés de veiller à ce que leur enfant aille aux toilettes avant de quitter le domicile. L'utilisation des toilettes à côté de la salle des cours est fortement déconseillée.

Assurance complémentaire réservée aux licenciés :

- ▶ Les associations sportives sont tenues d'informer leurs licenciés de l'intérêt que présente la possibilité de souscription d'une garantie complémentaire destinée à couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article L 321-4 du code du sport).
- ▶ La garantie complémentaire **GROUPAMA** est proposée par la FFEPGV et la **MMA** est proposée par la FFD.

Spectacle de fin d'année : Gala 29 mai 2021 :

- ▶ Il a lieu tous les deux ans, la DRG souhaite la participation de tous mais celle-ci reste sans obligation.
- ▶ Une contribution financière de 10€ maximum sera demandée aux élèves pour les costumes.
- ▶ Tous les bénévoles seront les bienvenus pour nous aider à sa bonne réalisation.

Participation à l'Assemblée Générale :

L'association est administrée par un bureau (comité directeur bénévole). Il est important que chacun participe à la vie de l'association notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles :

L'adhérent est informé que la DRG et les fédérations FFEPVG et FFD collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Elles sont utilisées à des fins de gestion associative, mais aussi à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à drg-gouvieux@gmail.com ou un courrier à l'adresse de notre siège social : DRG Mairie de Gouvieux, 60270 Gouvieux.

Honorabilité des bénévoles :

- ▶ A compter de la saison sportive 2020/2021, le Ministère des sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction de l'association.
- ▶ En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération (FFEPVG / FFD) aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de la charte et de ses statuts.

Les documents sont consultables sur demande : envoyer un e-mail à l'association soit à drg-gouvieux@gmail.com ou soit un courrier à l'adresse de notre siège social : DRG Mairie de Gouvieux, 60270 Gouvieux.